

### MODALITES D'INSCRIPTION

La relation humaine est au cœur de nos accompagnements.

Ainsi, à l'issue de votre inscription, nous vous proposons un premier entretien gratuit afin de rencontrer le (la) consultant(e) qui vous accompagnera tout au long de votre bilan de compétences.

Ce rendez-vous permettra de personnaliser votre accompagnement, et c'est aussi au cours de celui-ci que vous pourrez conjointement établir le calendrier de vos rendez-vous.

### VOTRE SITUATION

-Vous êtes titulaire ou stagiaire de la fonction publique et vous rencontrez des difficultés sur votre poste de travail en raison de problèmes de santé.

-Vous êtes en arrêt maladie, accident du travail, maladie professionnelle ou mi-temps thérapeutique.

-Vous avez une RQTH – Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé – ou vous avez engagé une démarche dans ce sens.

-Vous êtes en disponibilité de la fonction publique et souhaitez envisager une reprise d'activité adaptée.

-Vous souhaitez envisager une évolution professionnelle, en interne ou en externe qui tienne compte de votre santé.

### OBJECTIFS

L'objectif de ce bilan est de définir un projet professionnel et/ou un projet de formation concret, réaliste et réalisable.

Il doit permettre d'envisager une mobilité professionnelle : reconversion, évolution de carrière, création d'activité....

Il peut ainsi permettre de :

- Préparer une reconversion professionnelle en interne ou en externe.
- Explorer les possibilités de mobilité interne.
- Accompagner l'apparition des problématiques de santé et leur retentissement sur le poste de travail.
- Prévenir la désinsertion professionnelle pour des raisons de santé.
- Appréhender le handicap, la maladie et la santé dans ses choix professionnels.
- Consolider son employabilité.
- Travailler sur l'acceptation de la situation de handicap.

### CONTENU

Ce bilan de compétences, d'une durée de 24 heures réparties sur 2 à 3 mois, se déroulera en 3 phases : préliminaire, investigation et conclusion. Il a pour objectif de permettre à tout agent de la fonction publique d'envisager une mobilité professionnelle adaptée à ses compétences, à ses choix et à sa santé. Il prévoit notamment :

- Un bilan personnel avec des tests psychotechniques.
- Une identification des centres d'intérêts professionnels et personnels.
- Une exploration des métiers et des possibilités de mobilité interne ou externe.
- Une étude des restrictions médicales : prise en compte des freins et identification des moyens de compensation.
- Une validation médicale du ou des projets.
- Une analyse des compétences transférables.
- La réalisation d'enquêtes métiers et d'immersions en entreprise si possible.
- Une rencontre avec un autre professionnel du centre de bilan : analyse du projet en regard croisé.
- L'exploration de l'offre de formation et des dispositifs de financement.
- L'élaboration d'un plan d'action.
- Une information sur les droits, dispositifs et aides spécifiques au handicap.
- Un rdv de suivi à 6 mois afin d'ajuster, le cas échéant, le plan d'action.

**DUREE** : 24 heures

**PRIX** : 1920€